

DIRECTIVE SUR LA DISTRIBUTION D'ASSURANCE - DDA.

UN ACCOMPAGNEMENT EXPERT DANS VOTRE PROJET DE TRANSFORMATION, DE PILOTAGE ET DE MISE EN CONFORMITÉ DE VOS ACTIVITÉS AUX DISPOSITIONS DE LA DIRECTIVE SUR LA DISTRIBUTION D'ASSURANCES.

La directive européenne sur la distribution d'assurances entrera en vigueur en droit français le 1^{er} octobre 2018. Cette réforme représente une évolution du cadre réglementaire propre à la protection de la clientèle et un renforcement des obligations en matière d'informations et de transparence envers le consommateur en vue de la délivrance de produits adéquats.



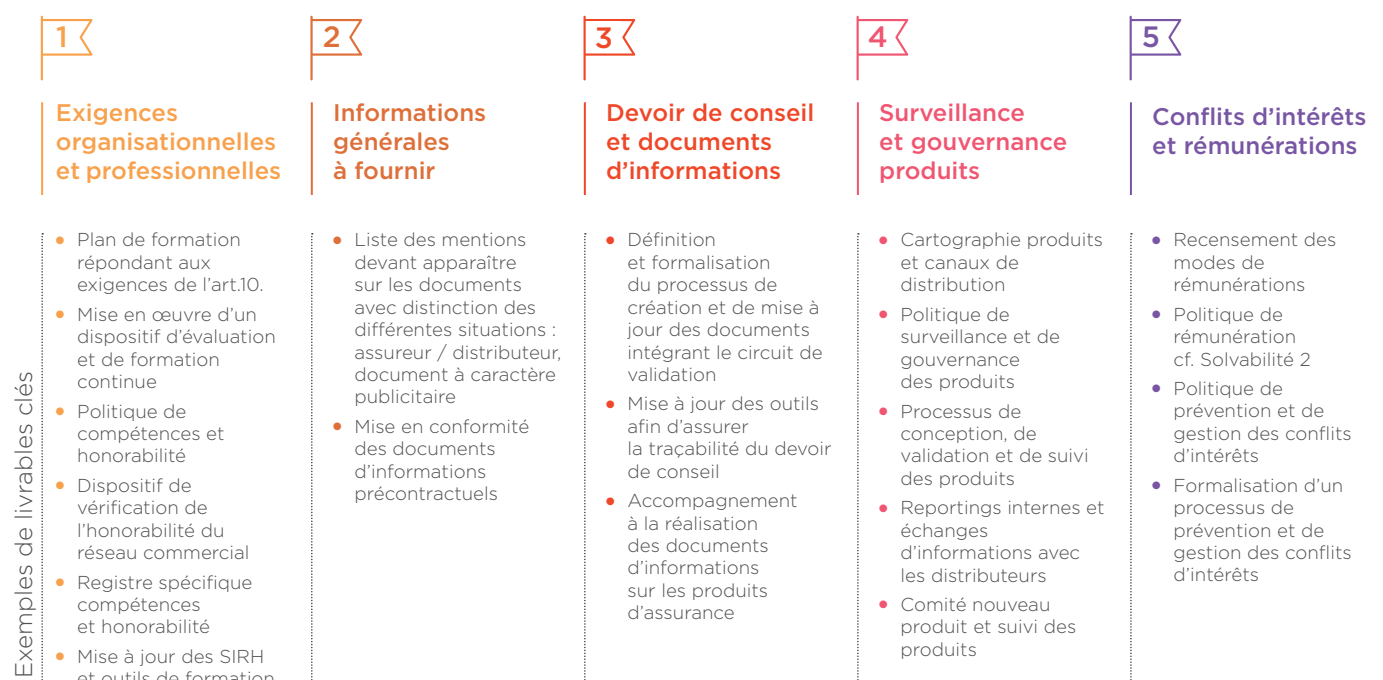
Vous permettre, grâce à des solutions pragmatiques et opérationnelles, de vous mettre en conformité aux nouvelles obligations prévues par cette directive, notamment par un diagnostic de conformité et l'élaboration d'une feuille de route propre à votre entreprise qui vous permettront de décliner et mettre en œuvre cette réglementation sur plusieurs axes.

Enjeux & Perspectives

- Harmonisation des pratiques commerciales entre les distributeurs
- Transparence des pratiques et des modalités de rémunération afin d'éviter tout potentiel conflit d'intérêt
- Renforcement des exigences en matière de formation et de probité des personnes distribuant des produits
- Politique de surveillance et gouvernance des produits structurant le processus de conception des produits

Notre accompagnement

5 grands axes ont été identifiés dans l'objectif de vous mettre en conformité avec l'ensemble des dispositions prévues par la directive :



Adaptation et optimisation des systèmes d'informations et des processus afin de prendre en compte les évolutions en termes de : Suivi du personnel / Suivi des produits / Traçabilité concernant le devoir de conseil / etc.

Mise en œuvre

Nos domaines d'expertises et de compétences couvrent l'ensemble des processus et activités impactés par la DDA.

Dans ce cadre, nous vous proposons un accompagnement personnalisé sur votre projet DDA avec quatre solutions complémentaires :

DIAGNOSTIC

Mise en place d'un diagnostic de conformité

- Analyse des obligations
- Analyse de l'existant
- Définition des chantiers
- Analyse du niveau de maturité interne et priorisation des chantiers
- Feuille de route (coûts, ressources, planning)

FORMATION ET COMMUNICATION

Formation et sensibilisation des collaborateurs

- Formation générale DDA — collaborateurs et administrateurs
- Formation spécifique DDA pour les acteurs impactés au sein du projet
- Sensibilisation des collaborateurs impactés
- Communications internes autour du projet DDA

DÉPLOIEMENT

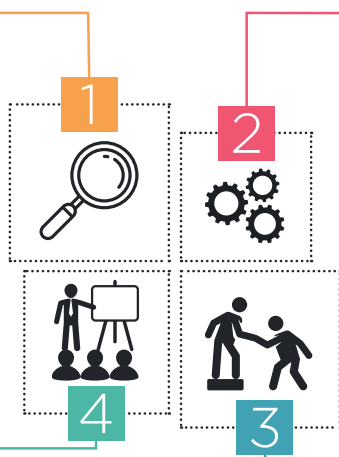
Déploiement du dispositif sur chaque chantier

- Mise en place de la documentation, des processus, de l'organisation et des contrôles adéquats pour chaque chantier
- Accompagnement dans les besoins d'évolution des outils SI

PMO

PMO du projet DDA au sein de votre entreprise

- Planification des travaux à mener
- Organisation et préparation des ateliers et comités
- Pilotage de la mise en œuvre des actions et *reporting* de l'avancement
- Formalisation des supports d'animation et de restitution



Facteurs clés de succès

- Implication de l'ensemble des acteurs concernés dès le début du projet
- Priorisation des actions de mise en conformité en termes de coûts et de délais
- Capitaliser sur l'existant en termes de processus et méthodologies
- Profiter des adhérences avec d'autres projets pour capitaliser sur des démarches communes

Nos atouts

- Une offre transverse avec des expertises complémentaires : Risk Management, conformité, juridique et gestion de projet
- Une parfaite connaissance de la réglementation propre à la protection de la clientèle et des pratiques de place en la matière
- Une expertise reconnue chez les assureurs et les délégataires



Strategy | Finance | **RISK** | **COMPLIANCE** | Human resources
Digital transformation | Market | Data | Business process outsourcing

46 rue La Boétie - 75008 PARIS
Tél. +33 1 48 01 91 66

Optimind SAS au capital de 400 950 euros, 46 rue La Boétie - 75008 PARIS. Siret : 418 861969 00099 - Code APE : 7022Z. Aucune utilisation de ces marques et noms de domaine ne peut être faite sans l'autorisation expresse préalable de la société Optimind SAS. Document commercial à caractère non contractuel. Tous droits réservés. Reproduction interdite sans l'autorisation de la société Optimind SAS. ✓ Les documents d'Optimind sont produits selon des processus respectueux de l'environnement. Ils sont imprimés par un prestataire certifié Imprim' Vert®, sur des papiers certifiés par des labels de qualité environnementaux. Conception réalisation : OptiComRH. Crédits photos : Shutterstock.com, iStock.

Vos contacts

Dan CHELLY
Senior Partner
P/ +33 7 86 15 91 60
dan.chelly@optimind.com

Alain LE CORRE
Partner
P/ +33 6 80 98 63 94
alain.lecorre@optimind.com

optimind.com